

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Tunisie

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la Convention contre le dopage, les États parties sont invités à soumettre des informations au Conseil de l'Europe via un questionnaire annuel en ligne sur la politique antidopage pour l'année 2023.

Instruction :


Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2023 avant le 1 juin 2024.

Questions :

1. Nombre d'athlètes 

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2638]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[198000]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[X] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[63]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[25]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes faisant partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP) de votre ONAD

[17]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?


Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe

Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

Code mondial antidopage

Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national) : Loi n°54/2007

Pièces-jointes

 loi 54.pdf

3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

Autre, veuillez préciser :

4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

Oui, veuillez préciser :

Non

5. Lois antidopage


Votre pays dispose-t-il d'une législation antidopage ?

Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention).Loi 54/2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport

Autres types de normes nationales ou régionales, y compris des articles d'une loi relative au sport ou des décrets, veuillez préciser :

Non

Pièces-jointes

 loi 54.pdf

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

Autorité publique


Organisation non gouvernementale

Entreprise privée

Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 loi 54.pdf

 Décret2008_103.pdf

7. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2023 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

189380] montant en euros (estimation)

Donnée indisponible

8. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

Gouvernement91%

Comité national olympique (CNO)0%

Autres organisations sportives0%

Paiement à l'acte9%

Secteur privé0%

Autre0%

9. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

25] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[23] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)

[0] Collecte de renseignements et enquêtes

[0] Gestion des résultats/juridique

[10] Éducation

[0] Recherche

[0] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[42] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration)Gestion administrative, administration (frais de loyer, factures...) achat d'équipements bureautiques et logistique

[] Donnée indisponible

10. Budget du sport

Quel est la montant alloué au sport dans le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2023 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?

[56193101] montant en Euro (estimation). 0Commentaire, le cas échéant

[] Donnée indisponible

11. Restriction du financement public aux organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

() Oui, tout le financement est refusé

(X) Un montant limité de financement est retenu

() Aucune implication financière

() Information non disponible / Commentaire

12. Restriction du financement public des individus

L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Non

() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)

() Information non disponible / Commentaire

13. Activités de l'ONAD

Sous-traitez-vous une partie de votre programme antidopage à un tiers délégué (p. ex. des fournisseurs de services, une autre ONAD) ?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non

14. Certification de la qualité

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

() Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité

() En cours

(X) Non

15. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[18] personnel à temps plein

[20] personnel à temps partiel

[67] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les commissions d'appel, d'éthique et/ou autres)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

[] Donnée indisponible

16. Nombre d'ACD et APS

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons, combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[9] Agents de contrôle du dopage

[4] Agents de collecte de sang

[8] Escortes/chaperons

[] Donnée indisponible

17. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2023 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez)

Ville ou pays

Indiquer tous les laboratoires concernés	Barcelone / Autriche
--	----------------------

[] Donnée indisponible

18. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2023 ?

	Urine	Sang (y compris PBA et GSS)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	165	19
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	192	97

19. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en faisant appel à des tiers délégués) ?

- () Oui
- (X) Pas en 2023, mais nous avons l'autorisation de le faire
- () Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire

20. Système disciplinaire

Dans quelle mesure votre pays a-t-il mis en œuvre la recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicable aux contentieux antidopage dans le sport (veuillez consulter l'onglet Informations ci-dessus)

- (X) Entièrement mis en œuvre
- () Partiellement mis en œuvre
- () Non mis en œuvre

21. Processus d'audience

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur les audiences :

L'instance d'audition est-elle indépendante et impartiale ?

- (X) Oui
- () Non

Le droit à une défense effective est-il assuré, c'est-à-dire la présomption d'innocence, d'être conseillé, d'avoir suffisamment de temps pour préparer sa défense, d'être assisté d'un interprète, de demander des témoins ou des experts ?

- (X) Oui
- () Non

A qui incombe les dépens de la procédure ? Par exemple, l'athlète ou une autre personne sanctionnée, l'ONAD, en fonction de la décision de l'instance, un tiers

- (X) Veuillez décrire L'ANAD se charge des dépenses, cependant, les membres des comités de disciplines de chargent des dossiers

à titre gracieux.

Existe-t-il un mécanisme d'aide juridictionnelle gratuite (éventuellement sous certaines conditions) ?

Oui

Non

22. L'audition publique

Comment le principe de l'audition publique est-il mis en œuvre dans votre pays ?

L'audience publique est accordée par défaut sans limitation

L'audience publique est accordée par défaut, mais peut être tenue à huis clos sur décision de l'instance d'audience

Les audiences se tiennent à huis clos, mais les athlètes/personnes accusées peuvent demander une audience publique

Les audiences se tiennent uniquement à huis clos

23. Système disciplinaire d'appel

Veuillez décrire la procédure de traitement des violations des règles antidopage. S'il n'y a pas eu de changement depuis 2022, vous pouvez copier le texte de l'année précédente (voir le bouton en haut à droite de la fenêtre)

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Chaque sportif ou toute autre partie soumise aux règles anti-dopage a le droit de soumettre à l'ANAD une demande de révision de sa sanction en lien avec une violation des règles antidopage dans les délais.

Sa demande sera traitée par le Comité de Révision défini par les articles 18 et 22 du décret 2008-103 fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'agence nationale de lutte contre le dopage.

Donnée indisponible

24. Violation des règles antidopage


Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2023 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	7	2	0
Usage ou tentative d'usage Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	1	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	4	1	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

Falsification Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration Valeur numerique minimale autorisée : 0	1	1	0
Complicité Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0
Représailles Valeur numerique minimale autorisée : 0	0	0	0

Donnée indisponible

Pièces-jointes

 suivi vrad initiées 2023.pdf

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

Droit, veuillez préciser Informer le procureur de la république pour les cas positifs des produits narcotiques et canabinoïdes (loi 54/2007 article 22)

Accord, veuillez préciser Avec la douane, coopération pour le traitement des dossiers de saisies impliquant par exemple des substances interdites chez les sportifs

Activités ad hoc, veuillez préciser

Autre, veuillez préciser Les forces de l'ordre (représentants du ministère de l'Intérieur et de la Douane) sont officiellement impliqués au sein de la Plateforme Nationale de la Conformité à la Convention Internationale de Lutte contre le Dopage dans le Sport de l'UNESCO.

Aucune

26. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

Sanctions pénales, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne

Sanctions financières, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne

Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne

Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne

Autres

Informations non disponibles

Pièces-jointes

27. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

() Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2023

(X) Non. commentaire (facultatif)

() Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage reçoivent des formations et par qui ?

	ONAD	Autres organismes ; veuillez les énumérer	Non ciblé en 2023
Athlètes de niveau international	[X]	[]	[]
Athlètes de niveau national	[X]	[]	[]
Jeunes athlètes	[X]	[]	[]
Enfants / Sport scolaire	[X]	[]	[]
Athlètes récréatifs	[]	[]	[X]
Athlètes revenant d'une sanction	[]	[]	[X]
Entraîneurs, formateurs	[X]	[]	[]
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	[X]	[]	[]
Professionnels médicaux / paramédicaux	[X]	[]	[]
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	[X]	[]	[]
Parents	[]	[]	[X]
Enseignants (scolaires et universitaires)	[X]	[]	[]
Etudiants de l'université	[]	[]	[X]
Sponsors commerciaux	[]	[]	[X]
Médias, journalistes	[]	[]	[X]

29. Éducation antidopage obligatoire

La réalisation d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en personne, certificat

d'apprentissage en ligne ou similaire) est-elle obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?

Non, l'éducation antidopage est volontaire

Oui, il est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympique et paralympique), veuillez préciser La plupart des sportifs participants à des grands événements participent à un programme d'éducation

Autres

30. Compléments alimentaires

Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

Restreindre la disponibilité

Contrôler la production

Fournir une assurance qualité

Étiquetage complet

Limiter la publicité et la promotion

Mesures éducatives et d'information

Autre, veuillez préciser :

31. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

Prévention du dopage

Méthodes de détection

Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage

Conséquences du dopage sur la santé

Programmes d'entraînement physiologique et psychologique

Substances ou méthodes émergentes

Méthodes d'essai alternatives

Aucun

Autre Suite à des conventions avec des laboratoires de recherche, un projet a été soumis dans le cadre de la bourse de recherche en Sciences sociales de l'AMA. Aucun projet n'a été réalisé pour 2023.

32. Recherche antidopage

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

Oui; commentaire (facultatif)

Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif) Un projet a été soumis dans le cadre de la bourse de recherche en Sciences sociales de l'AMA.

Non ; commentaire (facultatif)

33. Publication de la recherche antidopage

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

[0] en 2023

[] Donnée indisponible

34. Accords internationaux

Votre pays a-t-il signé de nouveaux accords en 2023 avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords antidopage avec d'autres organisations ou États?

(X) Oui, veuillez expliquer ou télécharger le document ou fournir un lienUne convnetion a été signé avec l'AFLD et avec des laboratoires de recherche.

() Non
